

Synthèse 36 : pièce [B8]

Etude technique et financière de la faisabilité de la poursuite d'un déstockage partiel, en parallèle de la poursuite du confinement

Volet 8 - Inventaire des démarches administratives, de leurs délais et des conditions de réussite de ces démarches (Rapport n° 105393/D)

Groupement ANTEA GROUP/TRACTEBEL ENGIE, 30 septembre 2020

Source étude : Bibliographie/Extraits dossier 2022/Annexe [B8] :

Auteurs : Groupement Antea Group /Tractebel Engie – A-L WENES

Contexte et objectif :

Pages 6 et 7

« Le Ministre de la Transition Écologique et Solidaire a alors annoncé en février 2019 “le lancement d’une étude technique et financière de la faisabilité de la poursuite d’un déstockage partiel, en parallèle de la poursuite du confinement”.

Les MDPA ont confié cette étude au groupement Antea Group – Tractebel Engie.

Trois scénarios, intitulés S2, S3 et S4, ont été analysés [...]. »

« L’étude comprend neuf volets définis dans le cahier des charges [...] »

« L’objectif de ce volet 8 est de préciser le cadre juridique et réglementaire du déstockage partiel supplémentaire et de clarifier la répartition des rôles et responsabilités sur le site, en surface comme au fond. Les démarches à mettre en œuvre vis-à-vis du stockage temporaire en surface, ainsi que les démarches pour éliminer les déchets et les préconisations pour fiabiliser un bon achèvement du chantier y sont présentées. »

Synthèse et conclusion

Extrait page 17

« Que ce soit en surface ou en profondeur dans le cadre d’un nouveau déstockage de déchets dangereux, la société MDPA restera l’exploitant unique et donc le responsable des travaux du nouveau déstockage de déchets et de la poursuite du confinement.

En revanche, la société MDPA pourra être assistée par des entreprises extérieures ou prestataires pour la réalisation de tout ou partie de ces travaux ainsi que la réalisation des démarches administratives préalables et celles nécessaires pendant la durée des travaux. Le cas échéant, cela fera l’objet d’un contrat spécifique avec chaque entreprise. »

En pages 58 et 59 du rapport sont synthétisées les démarches administratives à envisager pour un nouveau déstockage.

« Le projet de nouveau déstockage de déchets est donc concerné par plusieurs démarches administratives préalables à tout travaux et à tout transfert de déchets dangereux, et ce quel que soit le scénario retenu.

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble de ces démarches.

Cadre réglementaire	Textes en vigueur	Type de démarche administrative	Type de dossier à réaliser	Compléments optionnels
Code de l'environnement	Réglementation ICPE	Procédure ICPE/IOTA – Autorisation Environnementale Unique Instruction par la DREAL ou/et le Ministère en charge de l'Environnement	Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) -> Projet classé sous l'une des rubriques 3000 de la nomenclature ICPE donc soumis à la Directive IED.	/
	Article R.122-2 relatif aux évaluations environnementales des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements	Procédure ICPE/IOTA – Autorisation Environnementale Unique Instruction par la DREAL ou/et le Ministère en charge de l'Environnement	Le DDAE doit comprendre une étude d'impact, une évaluation des risques sanitaires et/ou une interprétation de l'état des milieux, une analyse des MTD et un rapport de base.	/
	Réglementation IOTA (Loi sur l'Eau)	Procédure ICPE/IOTA – Autorisation Environnementale Unique Instruction par la DREAL ou/et le Ministère en charge de l'Environnement	Thématique intégrée directement dans le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE)	/
	Réglementation Espèces naturelles protégées	Procédure ICPE/IOTA – Autorisation Environnementale Unique Instruction par la DREAL ou/et le Ministère en charge de l'Environnement	Thématique intégrée directement dans le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) Cela concerne uniquement la parcelle cadastrale n°419 si elle est retenue pour le stockage de consommables neufs, compte-tenu de la présence d'un ZNIEFF de type 1. -> Diagnostic faunistique et floristique	En cas de présence d'espèces protégées au droit de la parcelle ou d'un impact fort avéré, une demande de dérogation espèces protégées sera nécessaire.

Cadre réglementaire	Textes en vigueur	Type de démarche administrative	Type de dossier à réaliser	Compléments optionnels
Code de l'urbanisme	Demande de permis de construire et respect des règles d'urbanisme	Procédure de demande de permis de construire Instruction par la mairie de Wittelsheim	2 demandes de permis de construire pour - le nouveau bâtiment au droit du site MDP - le hangar métallique au droit de la parcelle cadastrale n°419 -> dérogation à demander vis-à-vis du respect du recul par rapport aux limites de propriété (article UE 6 du PLU)	Demande de dérogation supplémentaire par rapport aux 2 prescriptions de l'article UE12 en cas de non-respect du ratio de 2 places de stationnement pour 3 salariés présents et de la plantation d'un arbre à haute tige toutes les 3 places de stationnement
Code des transports	Réglementation française	/	- Document de transport ou Bordereau de Suivi de Déchet (BSD) - Cerfa n°12571*01 - Consigne écrite de sécurité - Récépissé de déclaration de transport de déchets (en principe, déjà obtenu par la société de transport) - Certificat d'agrément (si nécessaire) - Certificat de formation du conducteur (en principe, déjà obtenu par la société de transport)	- en cas de déchets amiantés : le BSDA ou Cerfa n°11861*01
	Réglementation européenne	Procédure de notification Instruction par le PNTTD	Dossier de notification	Sur demande du PNTTD

Tableau 22 : Synthèse des démarches administratives applicables au projet de nouveau déstockage de déchets dangereux

En pages 61 et 62 sont précisés les délais de réalisation pour chaque dossier

« Les délais de réalisation des différents dossiers sont variables d'un dossier à un autre, et selon la nature du projet retenu pour le nouveau déstockage de déchets. Toutefois, ces dossiers peuvent être réalisés en parallèle. »

Cadre réglementaire	Textes en vigueur	Type de démarche administrative	Type de dossier à réaliser		Compléments optionnels	
			Nature du dossier	Délais	Nature du complément	Délais
Code de l'environnement	Réglementation ICPE	Procédure ICPE/IOTA – Autorisation Environnementale Unique Instruction par la DREAL ou/et le Ministère en charge de l'Environnement	Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) pour un projet soumis à la Directive IED	12 mois	/	/
	Article R.122-2 relatif aux évaluations environnementales des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements	Procédure ICPE/IOTA – Autorisation Environnementale Unique Instruction par la DREAL ou/et le Ministère en charge de l'Environnement				
	Réglementation IOTA (Loi sur l'Eau)	Procédure ICPE/IOTA – Autorisation Environnementale Unique Instruction par la DREAL ou/et le Ministère en charge de l'Environnement	Intégrer dans le DDAE	/	/	/
	Réglementation Espèces naturelles protégées	Procédure ICPE/IOTA – Autorisation Environnementale Unique Instruction par la DREAL ou/et le Ministère en charge de l'Environnement	Diagnostic faunistique et floristique (parcelle cadastrale n°419) à intégrer dans le DDAE	6 mois (sur la base de 4 passages en période optimale entre avril et septembre)	En cas de présence d'espèces protégées au droit de la parcelle ou d'un impact fort avéré, une demande de dérogation espèces protégées sera nécessaire.	+ 3 mois Voir + 6 mois si nécessité d'investigations sur 1 année

Cadre réglementaire	Textes en vigueur	Type de démarche administrative	Type de dossier à réaliser		Compléments optionnels	
			Nature du dossier	Délais	Nature du complément	Délais
Code de l'urbanisme	Demande de permis de construire et respect des règles d'urbanisme	Procédure de demande de permis de construire Instruction par la mairie de Wittelsheim	2 demandes de permis de construire avec dérogation	1 mois (avec en préalable 4 à 5 mois pour l'achat de la parcelle cadastrale 419)	Demande de dérogation supplémentaire	+ 1 mois si non intégrée à la demande initiale
Code des transports	Réglementation française	/	- Document de transport ou Bordereau de Suivi de Déchet (BSD) - Cerfa n°12571*01 - Consigne écrite de sécurité - Récépissé de déclaration de transport de déchets (en principe, déjà obtenu par la société de transport) - Certificat d'agrément (si nécessaire) - Certificat de formation du conducteur (en principe, déjà obtenu par la société de transport)	15 jours	- en cas de déchets amiantés : le BSDA ou Cerfa n°11861*01	+ 5 jours
	Réglementation européenne	Procédure de notification Instruction par le PNTTD	Dossier de notification	3 mois	Sur demande du PNTTD	Variable

Tableau 23 : Délais liés à la réalisation des dossiers administratifs pour le projet de nouveau déstockage de déchets

En page 64 sont synthétisés les délais d'instruction des dossiers

« Les délais indiqués dans le tableau suivant sont des délais basés sur la réglementation, notre retour d'expérience, celui des MDPA et nos échanges avec la DREAL du Grand Est.

L'analyse des délais, présentée ci-après, permet d'estimer un délai incompressible minimum de 22 mois (12 mois pour la réalisation des dossiers + 10 mois d'instruction) avant d'engager les travaux, sous réserve qu'aucune demande de dérogation espèces protégées ne soit nécessaire.

Remarque : Les délais liés à un recours éventuel sur le dossier de demande d'autorisation environnementale n'ont pas été pris en compte. »

Cadre réglementaire	Textes en vigueur	Type de démarche administrative	Type de dossier à réaliser			Compléments optionnels		
			Nature du dossier	Délais de réalisation	Délais d'instruction	Nature du complément	Délais de réalisation	Modifications du délai d'instruction
Code de l'environnement	Réglementation ICPE	Procédure ICPE/IOTA – Autorisation Environnementale Unique Instruction par la DREAL ou/et le Ministère en charge de l'Environnement	Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) pour un projet soumis à la Directive IED	12 mois	Entre 9 et 12 mois (délai réglementaire) + 4 mois si saisine de la Commission Nationale du Débat Public	/	/	Remarque : Durée d'instruction de 26 mois selon le retour d'expérience des MDPAs sur le dossier de demande d'autorisation ayant abouti à l'AP du 23/03/2017
	Article R.122-2 - projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements		Intégrer dans le DDAE	/	/	/	/	/
	Réglementation IOTA (Loi sur l'Eau)		Diagnostic faunistique et floristique (parcelle cadastrale 419) à intégrer dans le DDAE	6 mois (réalisable en parallèle du DDAE) (sur la base de 4 passages en période optimale entre avril et septembre)	/	En cas de présence d'espèces protégées au droit de la parcelle ou d'un impact fort avéré, une demande de dérogation espèces protégées sera nécessaire.	+ 3 mois voire + 6 mois si nécessité d'investigations sur 1 année	Oui + 4 mois car saisine du CNPN
	Réglementation Espèces naturelles protégées							
Code de l'urbanisme	Demande de permis de construire et respect des règles d'urbanisme	Procédure de demande de permis de construire Instruction par la mairie de Wittelsheim	2 demandes de permis de construire avec dérogation	1 mois (réalisable en parallèle du DDAE) (avec en préalable 4 à 5 mois pour l'achat de la parcelle cadastrale 419)	3 mois (réalisable en parallèle du DDAE) (car localisation au sein du périmètre d'un monument historique)	Demande de dérogation supplémentaire	+ 1 mois si non intégrée à la demande initiale	Oui + 1 mois
Code des transports	Réglementation française	/	- Document de transport ou Bordereau de Suivi de Déchet (BSD) - Cerfa n°12571*01 - Consigne écrite de sécurité - Récépissé de déclaration de transport de déchets (en principe, déjà obtenu par la société de transport) - Certificat d'agrément (si nécessaire) - Certificat de formation du conducteur (en principe, déjà obtenu par la société de transport)	15 jours (réalisable en parallèle du DDAE)	/	En cas de déchets amiantés : le BSDA ou Cerfa n°11861*01	+ 5 jours	/
	Réglementation européenne	Procédure de notification Instruction par le PNTTD	Dossier de notification	3 mois (réalisable en parallèle du DDAE)	2 à 6 mois (réalisable en parallèle du DDAE)	Complément sur demande du PNTTD	Variable	Remarque : Durée d'instruction de presque 12 mois selon le retour d'expérience des MDPAs sur le dossier de demande d'autorisation ayant abouti à l'AP du 23/03/2017
DELAI MINIMUM				12 mois	10 mois			

Tableau 24 : Délais liés à l'instruction des dossiers administratifs pour le projet de nouveau déstockage de déchets (délais estimés sur notre retour d'expérience et nos échanges avec la DREAL)

Pour ce qui concerne les conditions de réussite des démarches administratives, il est proposé deux méthodes :

- Application de la démarche de concertation

Extraits page 65

« La concertation n'est pas la recherche d'un accord mais un simple recueil d'avis, sans effet obligatoire. Elle a pour objectifs :

- *De faire participer les citoyens aux projets qui les concernent, par l'information la plus complète, l'écoute de leurs attentes ou de leurs craintes, l'échange et le débat,*
- *D'améliorer le contenu des projets et faciliter leur réalisation en y associant aux côtés du maître d'ouvrage, le plus grand nombre d'acteurs concernés. »*

« Pour le maître d'ouvrage, il est donc important d'engager très tôt le dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés par son projet pour le leur présenter, leur en expliquer la pertinence et prendre en compte leurs propositions »

- Application de la démarche ERC

Extrait page 66

« La réflexion sur les conditions de réussite des démarches administratives est inspirée de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) »

« En appliquant cette démarche ERC aux démarches administratives qui devront être menées dans le cadre du projet d'un nouveau déstockage de déchets dangereux, on obtient les objectifs suivants :

- *Eviter les atteintes aux démarches administratives afin qu'elles se déroulent dans les meilleures conditions ;*
- *Réduire les atteintes qui n'ont pu être suffisamment évitées ;*
- *Compenser si possible les atteintes qui n'ont pu être évitées ni suffisamment réduites »*